

Bonjour,

Comme promis, voici les messages échangés autour du carrefour nommé en objet en juillet 2024.

Cordialement,

François-Marie

**De :** François-Marie Gérard

**Date :** lundi, 15 juillet 2024 à 14:47

**À :**

**Cc :**

**Objet :** Re: Actions Gottechain - Carrefour Rue de la Bryle/Rue de Linsmeau

Bonjour,

En complément de mon message de ce matin, le Service Travaux a placé une série de panneaux « Ils jouent » (voir photos et fichier des emplacements). Il est possible d'ajouter des panneaux à d'autres endroits dans le village si nécessaire. Le Service a également ajouté un panneau priorité de droite à hauteur de la ferme Tollet (pour annoncer le carrefour rue de Linsmeau).

Nous espérons que cela apaisera au mieux la mobilité du village (en plus des balisettes de la signalisation, du marquage routier).

Pour information, un bollard vert aura tenu 20 min avant de se faire aplatir 😊, mais je dis toujours que plus le temps d'aplatissement d'un bollard est court, plus celui-ci est nécessaire...

Rue de Cortil



Rue de la Bryle





Rue de Linsmeau



La durée de vie d'un bollard vert :



Cordialement,

François-Marie

**De :** François-Marie Gérard  
**Date :** lundi, 15 juillet 2024 à 12:07  
**À :**  
**Cc :**

**Objet :** Re: Actions Gottechain - Carrefour Rue de la Bryle/Rue de Linsmeau

Bonjour,

Certain-es d'entre vous auront déjà pu constater que, comme promis, le Service Travaux a placé un rappel de priorité au sol et des bollards pour protéger les talus (voir photo jointe). Par ailleurs, Alexis Guilliams, directeur des Travaux, étudie en concertation la possibilité de placer des panneaux indicatifs du style « Les enfants jouent ».

Dès le retour de Paul Vandeleene, nous nous réunirons Caroline, lui et moi pour vous proposer des dates pour une rencontre permettant d'affiner la problématique dans le respect de chaque partie prenante.

Cordialement,

François-Marie Gerard

**De :** François-Marie Gérard  
**Date :** mardi, 9 juillet 2024 à 13:23  
**À :**  
**Cc :**

**Objet :** Actions Gottechain - Carrefour Rue de la Bryle/Rue de Linsmeau

Bonjour,

À la suite de la réunion citoyenne du 27 mai à la Maison rurale relative aux diverses questions concernant Gottechain, le Service Mobilité a organisé ou participé à différentes actions :

1. Le mardi 18 juin, une visite sur le terrain de Caroline Theys, échevine des Travaux, d'Alexis Guilliams, Directeur du Service Travaux et de moi-même a été réalisée, avec le soutien actif de Christine Rigo. Cette visite a permis de parcourir la Rue de Linsmeau, la Rue de la Ferme du Chapitre

(jusqu'à la N91), la rue de Nodebais et la rue de la Bryle afin de constater leur état (quasiment inapte à la circulation). La visite a également permis d'analyser le carrefour de la Rue de la Bryle et de la Rue de Linsmeau.

2. Lors de cette visite, nous avons constaté la présence de blocs de béton pour empêcher les véhicules venant de la rue de Linsmeau d'empiéter sur le talus en tournant au plus court vers la rue de la Bryle. Ces blocs de béton, certainement utiles, mais déposés sur le domaine public, présentaient un réel danger, notamment pour les cyclistes. Ils ont été retirés par le Service Travaux.
3. Le 20 juin, le Service Mobilité a placé un appareil de comptage au dit carrefour. Cet appareil a été retiré le 27 juin. Les résultats complets figurent dans le rapport joint. Les constats principaux sont :
  - a. 816 véhicules ont été enregistrés, répartis de manière égale dans les 2 sens. Cela signifie un peu plus d'une centaine de véhicules en moyenne chaque jour, ramenée à environ 80 le dimanche et le lundi. Ces nombres sont relativement élevés pour un carrefour « rural ».
  - b. La vitesse moyenne enregistrée est de 15km/h, avec une V85 de 21 km/h (=vitesse maximale de 85% des véhicules enregistrés). Ces vitesses sont logiques étant donné la configuration des lieux et l'emplacement de pose de l'appareil de comptage. Elles indiquent de manière objective que les vitesses sont loin d'être excessives à ce carrefour.
  - c. La moitié des véhicules enregistrés ont une longueur égale ou supérieure à 5 m, ce qui correspond au type de trafic concerné, lié à l'activité agricole essentiellement.
4. Le 27 juin, le Conseiller en mobilité et l'Échevin de la Mobilité ont été sur le terrain avec le fonctionnaire du [SPW – DDDSAV](#) dont l'avis positif est indispensable avant tout changement de réglementation locale, pour analyser la demande d'instaurer un « STOP » à ce carrefour. Sans connaître les résultats du comptage, l'avis DDDSAV était catégorique : il est impossible de placer un STOP à cet endroit, d'une part parce que ce serait changer les règles de priorité de toute la voirie Rue de La Bryle, ce qui n'est jamais accepté, et d'autre part parce que rien ne justifie objectivement la réalisation d'une telle mesure à ce carrefour. Le fonctionnaire a accepté l'éventuel marquage au sol rappelant la priorité de droite.
5. Lors de cette visite, nous avons pu discuter avec le propriétaire du 57 rue de Linsmeau. Il nous a confirmé que plusieurs véhicules venant de la rue de Linsmeau mordent le talus en tournant au plus court, ce que nous avons pu constater à partir des marques empiétant sur le domaine public. Des bollards devraient être placés en vue de réguler cette situation.
6. Toujours lors de cette visite, nous avons parcouru quelques rues du village de Gottechain afin d'avoir un pré-avis concernant la mise en zone 30 du centre du village. Selon le fonctionnaire de la DDDSAV, une telle zone 30 ne se justifie pas pleinement étant donné que les petites rues empêchent déjà une telle vitesse. La question pourrait éventuellement être étudiée pour la Rue des Déportés, la Rue de la Bryle et la Rue Jules Depauw si une demande existe en ce sens au sein de la Commune.

Si vous souhaitez avoir plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

Cordialement,



**François-Marie GERARD**

**Échevin du Budget et des Finances, du Logement, de la Transition énergétique et de la Mobilité**

Téléphone : 0479/67 93 72

Site Internet : [www.grez-doiceau.be](http://www.grez-doiceau.be)

Adresse : Place Ernest Dubois 1 - 1390 Grez-Doiceau